



**l'ANCV au service  
des vacances pour tous**

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public créé en mars 1982. Elle a pour mission unique de favoriser l'accès aux vacances pour tous grâce à deux outils :

**Le Chèque-Vacances**

Accessible aux salariés de toutes les entreprises, publiques et privées, quelle que soit leur taille.

**Des programmes d'aide**

Qui favorisent les départs en vacances pour quatre publics prioritaires : les personnes âgées, les jeunes, les familles notamment monoparentales et les personnes en situation de handicap.

**En 2013 :**

- 4 millions de salariés ont bénéficié du Chèque-Vacances
- 225 000 personnes ont été soutenues dans leur départ en vacances

**depart1825.com**

**pour vos  
vacances,  
profitez  
d'une aide  
jusqu'à 150€\*.**

**Le nouveau programme dédié aux 18-25 ans**



\*Montant déductible sur le prix de votre séjour. Offre limitée, voir conditions sur [www.depart1825.com](http://www.depart1825.com)

## vous avez entre 18 et 25 ans ?

et vous souhaitez  
partir en vacances ?

Découvrez le nouveau programme  
d'aide au départ en vacances pour les 18 à 25 ans.  
Une initiative déployée par l'Agence Nationale  
pour les Chèques-Vacances avec le soutien  
du ministère en charge du Tourisme.

Toute l'année, découvrez de nombreux séjours à petits prix,  
et profitez de conseils pour vos vacances en France et en Europe.



escapade dans  
**une capitale**  
européenne

séjour  
**détente**  
dans le Sud

semaine  
**sportive**  
dans les Alpes

week-end en  
**bord  
de mer**

## un coup de pouce pour financer votre séjour ?

En plus des tarifs avantageux proposés sur [depart1825.com](http://depart1825.com),  
vous pouvez bénéficier d'une aide, représentant **jusqu'à 150 €\***  
de votre séjour par personne directement déduite  
du prix de votre séjour.

### Qui a droit à l'aide ?

Les jeunes de 18 à 25 ans et résidant en France

- Les étudiants boursiers, en contrat d'apprentissage ou d'alternance, sous contrats aidés et les volontaires du service civique,
- ou remplissant les conditions de RFR (Revenu Fiscal de Référence).

Ces conditions sont accessibles sur [depart1825.com](http://depart1825.com)

### Quel est le montant de l'aide ?

L'aide correspond à 50% du prix du séjour par personne à hauteur de 150 € maximum par personne. Une fois l'aide déduite, il reste 50 € minimum à votre charge.

### Comment en profiter ?

En faisant votre simulation et en réservant directement en ligne sur [depart1825.com](http://depart1825.com).

Rendez-vous sur :

**depart1825.com**

DEPART  
18-25  
PAR CHÈQUE-VACANCES